



Accident travail

Par Anne1

Bonjour

Je suis fonctionnaire, en accident de travail depuis le 06/07/2020

Mon employeur a décidé de me passer d'accident du travail en maladie ordinaire au bout de 7 mois de leur propre initiative, sans m'informer, sans l'avis d'un expert et en me passant immédiatement en demi-salaire

Sont-ils dans leur droit et quel est mon recours.

Cordialement

Par ESP

Bonjour

Normalement, votre employeur ne vous "bascule" pas d'un arrêt de travail AT dans un arrêt de travail maladie ordinaire de son propre fait (il n'en a pas la prérogative).

S'agissant de règles spécifiques selon les types de fonction publique, je vous invite à vous rapprocher d'une organisation syndicale.

Par Anne1

Bonjour

merci pour la réponse rapide et qui conforte ce que je pensais